



Vingt-cinquième session
Nairobi, 17–23 avril 2015
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains, y compris les questions de
coordination**

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de la Conférence, en sa qualité de Directeur exécutif, de soumettre au Conseil d'administration, à sa vingt-cinquième session, un rapport sur l'application de la résolution, rendant compte notamment des progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Les résultats de la première session du Comité préparatoire de la Conférence, tenue à New York les 17 et 18 septembre 2014, ainsi que la résolution 69/226 de l'Assemblée générale sont également pris en considération dans le rapport.

Depuis son élection en septembre 2014, le Bureau du Comité préparatoire a fait des progrès dans les préparatifs des sessions du Comité préparatoire ainsi que dans d'autres aspects essentiels du processus préparatoire de la Conférence Habitat III. La deuxième session du Comité préparatoire se tiendra à Nairobi du 14 au 16 avril 2015.

* HSP/GC/25/1.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/207, l'Assemblée générale a décidé de tenir en 2016, dans le cadre du cycle vicennal (1976, 1996 et 2016), la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) pour relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable, qui devrait être consacrée à la mise en œuvre d'un « Nouveau programme pour les villes », et a souligné que la Conférence et ses activités préparatoires devraient être ouvertes à tous et menées de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible.

2. Dans la résolution 67/216, l'Assemblée générale a créé un comité préparatoire chargé de mener les activités préparatoires de la Conférence, et a décidé que le Comité se réunirait à trois reprises avant l'ouverture de la Conférence; la première réunion se tiendrait pendant deux jours à New York durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée, et la deuxième se tiendrait pendant trois jours à Nairobi en 2015, tirant pleinement parti de la tenue de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

3. Dans la résolution 69/226, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement équatorien d'accueillir la Conférence Habitat III, et a décidé que celle-ci se tiendrait à Quito dans la semaine du 17 octobre 2016. L'Assemblée a également décidé que la troisième session du Comité préparatoire se tiendrait en Indonésie en juillet 2016.

4. Habitat III sera l'une des premières conférences mondiales des Nations Unies consacrée à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, qui devrait être adopté en septembre 2015.

5. Le présent rapport fournit des informations sur l'application de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, et rend notamment compte des progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence, comme demandé au paragraphe 18 de la résolution.

6. Dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et nouveaux défis à relever dans le domaine du développement urbain durable (A/CONF.226/PC.1/5), soumis au Comité préparatoire de la Conférence à sa première session tenue à New York les 17 et 18 septembre 2014, le Secrétaire général a fait observer que l'urbanisation avait contribué à assurer croissance et développement, notamment à réduire considérablement la pauvreté; à améliorer la croissance économique nationale; à faire largement progresser la liaison des établissements humains, ce qui a aidé à améliorer la productivité et la création d'emplois; à fusionner des villes et des agglomérations dans de nouvelles configurations régionales spatiales susceptibles d'accélérer la croissance économique et démographique; et à renforcer l'interdépendance entre les zones rurales et les zones urbaines, ce qui a permis de réduire la vulnérabilité des populations rurales et d'améliorer les perspectives d'un développement plus équitable.

7. Toutefois, l'urbanisation n'avait pas pu relever de nombreux défis présents et nouveaux, tels que l'étalement des villes, l'encombrement, la pollution, les émissions de gaz à effet de serre, la pauvreté urbaine émergente, la ségrégation, les inégalités toujours plus importantes et autres effets externes négatifs qui, tous, ont été associés à un modèle d'urbanisation non viable. Le rapport a décrit en quoi renouveler les engagements politiques en faveur du développement urbain durable pouvait tirer parti du rôle positif de l'urbanisation en favorisant la croissance et la durabilité, relever les défis et atténuer les facteurs externes négatifs. Le rapport s'appuie sur un document de réflexion sur Habitat III élaboré par ONU-Habitat, présenté au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat et distribué à d'autres organismes du système des Nations Unies pour observations et suggestions, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans la résolution 24/14. Le rapport a conclu que la mise en œuvre d'un nouveau programme pour les villes, associée par l'Assemblée générale au résultat que la Conférence est censée produire, s'étendrait sur l'ensemble du processus d'urbanisation qui continue de se propager rapidement à l'échelle mondiale, englobant tous les établissements humains dans toutes les parties du monde. Le Nouveau programme pour les villes vise non seulement à faire en sorte que les taudis appartiennent au passé et à aborder les problèmes anciens de la dépression économique et de la marginalisation sociale, mais aussi à résoudre ceux de la pauvreté urbaine et de l'inégalité ainsi que les formes nouvelles de discrimination.

8. Afin de parvenir tous ensemble à un modèle d'urbanisation plus durable, la bonne gouvernance et la primauté du droit aux niveaux national et infranational sont des conditions essentielles à la réalisation de ces objectifs. Pour que l'urbanisation soit véritablement inclusive et durable, il est capital de mettre en place des mécanismes participatifs et d'adopter des pratiques de planification et de gestion intégrées des établissements humains.

9. Le Nouveau programme pour les villes alliera la notion et la pratique de l'urbanisation durable, ce qui pourrait lancer régulièrement un processus dynamique qui n'a pas encore été mis en œuvre, et qui sera essentiel pour réaliser les objectifs ambitieux du programme de développement durable. Dans le cadre du Nouveau programme pour les villes, il serait possible de définir un ensemble de paramètres qui seraient largement appliqués et une force importante de changement positif. En cas de réussite, ceci pourrait servir de moteur au développement durable à l'échelle mondiale et, dans le domaine de l'urbanisation et des établissements humains, permettre de saisir des occasions importantes pour faire en sorte que les villes soient plus productives, plus heureuses et plus unies.

10. Toujours à la première session du Comité préparatoire, le Secrétaire général de la Conférence a présenté un rapport sur les préparatifs de la Conférence (A/CONF.226/PC.1/4). Le rapport décrivait les activités menées aux niveaux national, régional et international en 2013 et jusqu'en septembre 2014 et fournissait également des informations sur les activités envisagées pour la période 2014-2016 dans le domaine des connaissances, de la participation, des politiques et des opérations, compte dûment tenu des dispositions de la résolution 24/14 du Conseil d'administration.

II. Processus préparatoire à la Conférence Habitat III

A. Processus au niveau national

11. Lors de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration, le Secrétaire général de la Conférence, en sa qualité de Directeur exécutif d'ONU-Habitat, a engagé chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies à établir, au titre de la documentation nécessaire au processus préparatoire de la Conférence, un rapport national reposant sur des données probantes qui ferait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour Habitat de 1996 et des autres buts et objectifs relatifs au logement et au développement urbain durable arrêtés au niveau international (HSP/GC/24/2/Add.3, par. 28). Au paragraphe 4 de la résolution 24/14, le Conseil d'administration a invité les États membres à élaborer, avant la première réunion du Comité préparatoire, des rapports nationaux présentant la mise en œuvre du programme d'Habitat II et d'autres objectifs et cibles convenus au niveau international, ainsi que les nouveaux défis, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, pour servir de base à l'élaboration d'un nouveau programme pour les villes, conformément au paragraphe 6 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale.

12. Au paragraphe 3 de la résolution 24/14, le Conseil d'administration a demandé aux États membres de mettre sur pied des comités nationaux pour l'habitat ou de les renforcer pour assurer leur participation effective et efficace au processus préparatoire d'Habitat III, y compris la préparation de rapports nationaux. Les comités nationaux pour l'habitat devaient être pleinement ouverts aux représentants des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et des instituts de recherche et de toutes les autres parties intéressées. Les comités nationaux pour l'habitat pourraient également inclure des représentants d'organismes du système des Nations Unies au niveau des pays, des institutions de Bretton Woods, des banques régionales de développement et des bailleurs de fonds.

13. Conformément à la demande formulée à l'alinéa d) du paragraphe 2 de la résolution 24/14, les directives et le format proposés pour l'établissement de rapports nationaux ont été communiqués aux États membres en février 2014. Ces directives, assorties d'un précédent guide sur la mise en place ou le renforcement de comités nationaux pour l'habitat, ont été distribuées à tous les gouvernements en janvier 2013, ce qui a permis de commencer à établir les rapports nationaux au titre d'Habitat III.

14. Les examens menés au niveau national en vue de l'établissement des rapports couvrent les tendances, les réalisations et les lacunes et problèmes qui subsistent. Si les pays étaient libres de définir le processus qu'ils jugeaient le plus approprié pour établir leurs rapports nationaux au titre d'Habitat III, le recours à des comités nationaux pour l'habitat était vivement encouragé. Les États Membres ont également été encouragés à collaborer avec les acteurs de la société civile et d'autres parties intéressées, en particulier les autorités locales, à toutes les étapes de la préparation de l'examen afin de tirer parti de leur expérience et expertise.

15. Si elle n'est pas obligatoire, la présentation de rapports nationaux est vivement encouragée, afin de permettre au Secrétaire général de la Conférence, en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, d'établir les rapports régionaux au titre d'Habitat III faisant la synthèse des rapports nationaux, selon que prescrit. Les pays les moins avancés ont bénéficié d'un appui spécifique pour

faciliter la préparation de leurs contributions à Habitat III¹. Les rapports nationaux présentés par les États membres en 1996 ont également été publiés (unhabitat.org/member-states/) pour faciliter la rédaction des nouveaux rapports.

16. Toujours lors de sa vingt-quatrième session, le Conseil d'administration a invité les États membres à travailler par le biais de forums urbains nationaux – instances multipartites permettant de promouvoir les processus et débats relatifs au développement urbain durable au niveau des pays – en vue de la préparation de la Conférence Habitat III (résolution 24/5). Des forums urbains nationaux ont été organisés, en particulier en Afrique (Cameroun, Éthiopie, Nigéria et Sénégal, entre autres). Certains forums urbains nationaux ont englobé des consultations, des ateliers et d'autres activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux niveaux local, régional et national. Au paragraphe 8 de la résolution 24/14, le Conseil d'administration a demandé au Secrétaire général de procurer un appui aux États membres, notamment par le biais de leurs comités nationaux pour l'habitat et des forums urbains nationaux, pour élaborer les rapports nationaux.

B. Processus au niveau régional

17. Au paragraphe 5 de la résolution 24/14, le Conseil d'administration a prié le Secrétaire général de la Conférence d'établir des rapports régionaux s'appuyant sur les rapports nationaux. À cette fin et à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 67/216, les commissions régionales ont été encouragées à contribuer concrètement et à participer activement au processus préparatoire de la Conférence Habitat III. Les processus régionaux – qui supposent l'établissement des rapports régionaux, l'organisation de réunions intergouvernementales et d'autres événements au niveau régional – ont été entrepris dans les cinq régions et ont été coordonnés par le secrétariat d'Habitat III en collaboration avec les commissions régionales et les bureaux régionaux d'ONU-Habitat.

18. En application de la résolution 66/207 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a encouragé les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain qui se tiennent à intervalles réguliers et autres réunions d'experts consacrées à ces questions à appuyer les activités préparatoires de la Conférence; plusieurs régions ont organisé des manifestations de haut niveau à l'appui des préparatifs d'Habitat III en 2013 et 2014.

19. La cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue du 25 au 28 février 2014 à N'Djamena, avait à son ordre du jour un débat qui établissait un lien entre les préparatifs d'Habitat III et le programme de développement pour l'après-2015. Le thème de la session était « Études de cas sur le financement des établissements humains en Afrique : cadres législatifs appropriés et innovations dans la mise en œuvre ». Les principaux documents issus de la session ont été la Déclaration de N'Djamena et le Plan d'action de N'Djamena, qui ont défini les grandes priorités de l'Afrique dans le domaine des villes et des autres établissements humains et ont proposé des mesures pour les mettre en œuvre conformément aux travaux visant à définir d'un programme urbain pour l'Afrique, au processus préparatoire d'Habitat III et au programme de développement pour l'après-2015.

20. La cinquième session de la Conférence ministérielle asiatique sur le logement et le développement urbain s'est tenue à Séoul du 3 au 5 novembre 2014 et avait pour thème « L'égalité des chances pour le développement durable ». Les ministres ont adopté la Déclaration de Séoul, dans laquelle ils ont notamment souligné les liens entre l'urbanisation durable et le développement durable, entre un accord sur les objectifs de développement urbain durable et la définition d'un Nouveau programme pour les villes lors de la Conférence Habitat III, et décidé d'intensifier leur collaboration et coopération dans la région en vue de rendre les villes et les établissements humains intégrés, ouverts à tous, durables et résilients. Les ministres ont également décidé d'élaborer et d'appliquer des politiques nationales innovantes favorisant l'égalité et la participation de tous à l'aménagement urbain, au développement urbain et à l'expansion des infrastructures, aboutissant à l'égalité des chances en matière de prospérité fondée sur le mérite.

21. Habitat III a également fait l'objet d'un débat lors de la vingt-deuxième Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Santiago, et a rassemblé les représentants de 13 gouvernements. Le principal document issu de cette Assemblée générale a été la Déclaration de Santiago, dans laquelle les participants ont fait part de leur volonté de participer activement au processus préparatoire d'Habitat III ainsi qu'à la Conférence elle-même.

¹ Des informations sur le statut des comités nationaux pour l'habitat et sur l'état d'avancement des rapports nationaux au titre d'Habitat III peuvent être consultées à l'adresse : http://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/07/National-reports_23-Sept-2014-ABM-WEBSITE-COPY.pdf.

22. Dans la région européenne, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a accueilli la réunion ministérielle sur le logement et l'aménagement du territoire en octobre 2013, au cours de laquelle les ministres ont adopté la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020. La Stratégie contient des objectifs précis que les États membres devront atteindre d'ici à 2020. Elle vise à contribuer à Habitat III, et traite en priorité de l'engagement mondial en faveur des villes durables tout en continuant d'appuyer la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. La soixante-quinzième session du Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire de la CEE s'est déroulée en octobre 2014. Le Comité a approuvé la Charte de Genève sur le logement durable, destinée à améliorer le caractère durable du logement dans la région de la CEE par des politiques et des mesures efficaces à tous les niveaux, avec le soutien de la coopération internationale.

C. Processus et engagement au niveau mondial

23. Conformément à la demande formulée au paragraphe 6 de la résolution 24/14, un rapport mondial s'appuyant sur les rapports nationaux et régionaux ainsi que sur les connaissances, ressources et données disponibles, a été prévu dans la feuille de route mondiale 2014-2016 pour Habitat III, à titre de contribution et d'appui au processus préparatoire de la Conférence.

24. Conformément à la résolution 66/207 de l'Assemblée générale, et au paragraphe 7 de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, la septième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue du 5 au 11 avril 2014 à Medellín (Colombie), a considérablement contribué au processus préparatoire en organisant des réunions et des débats consacrés à la Conférence. Plus de 22 000 personnes originaires de 142 pays ont assisté au Forum, qui avait pour thème « L'équité urbaine et le développement – des villes pour la vie », en vue d'améliorer les connaissances collectives, de faire progresser la coopération et la coordination et de sensibiliser au développement urbain durable.

25. Lors du Forum, Habitat III a été reconnu comme une occasion unique de mettre en place un nouveau programme pour les villes, qui pourrait contribuer à exploiter l'urbanisation comme force positive pour les générations présentes et futures et à faire progresser la recherche de l'équité et de la prospérité partagée. Les participants ont fait observer que l'on pouvait mieux s'attaquer aux problèmes et difficultés structurels profonds que rencontrent les villes si l'équité fait intégralement partie du programme de développement et qu'elle est à la fois une obligation morale et un élément clé de la justice sociale, pouvant ainsi devenir un agent de changement.

26. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir un nouveau programme pour les villes permettant de résoudre le problème du manque de cadres juridiques et de planification, qui a pour conséquences une expansion inexorable des villes, une utilisation intensive de l'énergie, des effets dangereux et inquiétants en termes de changements climatiques, de nombreuses formes d'inégalité et d'exclusion et des difficultés accrues à donner à tous un travail décent.

27. Au paragraphe 9 de la résolution 24/14, le Conseil d'administration a demandé au Secrétaire général de la Conférence de continuer à engager tous les partenaires du Programme pour l'habitat et de nouveaux partenaires dans la Campagne urbaine mondiale afin de recenser et de rassembler les bonnes pratiques pouvant favoriser un nouveau programme pour les villes.

28. Depuis son lancement en mars 2010, à la cinquième session du Forum urbain mondial qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), la Campagne urbaine mondiale qui était au départ un réseau d'échange de connaissances, s'est imposée comme une cellule de réflexion et a été considérablement renforcée en termes de légitimité et de nombre de partenaires présents.

29. En octobre 2014, la Campagne urbaine mondiale a organisé le premier Campus des penseurs urbains à Caserte (Italie). Faisant fond sur les précédentes délibérations de la Campagne urbaine mondiale, cette manifestation a suscité des nouvelles conceptions et a renforcé le thème de la première Campagne, « L'avenir que nous voulons, la ville qu'il nous faut », qui a été lancée à New York en mars 2014 avant la septième session du Forum urbain mondial. Les participants au Campus des penseurs urbains ont admis qu'il s'agissait d'un modèle pour mener des débats et rassembler les partenaires autour d'une table pour examiner les principes, les politiques et les plans d'action sur les questions clés de la Conférence Habitat III et du Nouveau programme pour les villes. Les participants ont approuvé la création d'un lieu d'échange mondial pour les partenaires de la Conférence, appelé l'Assemblée générale des partenaires, qui permettrait aux partenaires de délibérer, d'élaborer un programme commun et de participer activement aux travaux de la Conférence. L'Assemblée générale des partenaires constituerait un processus novateur, fort de l'héritage de la Conférence Habitat II.

30. Un des principaux enseignements d'Habitat II est qu'il ne saurait y avoir de développement urbain durable sans la participation et l'association des autorités locales, de la société civile et des communautés locales, du secteur privé, des universités et des centres de recherche, des parlementaires, des organisations professionnelles et des groupes d'enfants, de jeunes et de femmes.

31. Dans la résolution 69/226, l'Assemblée générale a décidé que les grands groupes et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que ceux qui ont été accrédités à la Conférence Habitat II et au sommet qui se tiendra en septembre 2015 en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, doivent s'inscrire pour participer à la Conférence. Elle a également décidé que les organisations non gouvernementales non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social dont les activités correspondent au thème de la Conférence et qui souhaitent y assister et y contribuer peuvent participer en qualité d'observateurs à la Conférence ainsi qu'aux réunions préparatoires, conformément aux dispositions énoncées à la partie VII de la résolution 1996/31 du Conseil, en date du 25 juillet 1996, et sous réserve de l'approbation du Comité préparatoire réuni en séance plénière qui, tout en respectant pleinement les dispositions prévues par l'article 57 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, devra se prononcer à ce sujet par consensus.

32. Afin de garantir le processus le plus ouvert et participatif possible en vue d'Habitat III et des débats sur le Nouveau programme pour les villes, outre celles des parties prenantes, les opinions de tous les citoyens en matière de priorités urbaines devraient être représentées et inspirer les États membres. À cet égard, plusieurs outils innovants sont actuellement analysés en fonction de l'expérience de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

Processus au sein du système des Nations Unies

33. Au paragraphe 9 de la résolution 68/239, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de la Conférence de mettre à profit les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des commissions régionales, et des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, dans le cadre des travaux préparatoires d'Habitat III.

34. Au paragraphe 11 de la résolution 24/14, le Conseil d'administration a invité le Secrétaire général de la Conférence à envisager d'établir un mécanisme de coordination efficace à l'échelle du système des Nations Unies de façon à assurer la participation effective des institutions spécialisées et des institutions financières internationales, à toutes les étapes du processus préparatoire et à la Conférence elle-même.

35. Parallèlement au débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de 2013 tenue à Genève du 1^{er} au 4 juillet, il a été convenu d'établir un comité interorganisations des Nations Unies chargé de la coordination d'Habitat III. D'autres réunions préparatoires se sont déroulées à New York le 27 novembre 2013 et à Medellin (Colombie) le 8 avril 2014 pendant la septième session du Forum urbain mondial.

36. Une consultation ouverte a été organisée à New York en septembre 2014 pendant la première session du Comité préparatoire.

37. Parmi les points à l'ordre du jour de la vingt-septième session du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui s'est tenue à Santiago les 17 et 18 mars 2014, figurait un nouveau programme des Nations Unies pour les villes. Les représentants de 17 organismes du système des Nations Unies sont intervenus pour exprimer leur appui à la création d'un groupe de travail spécial chargé, dans le cadre d'un calendrier précis, de faire mieux comprendre aux organismes du système les principaux moteurs d'un nouveau programme pour les villes et de renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle du système dans le domaine de l'urbanisation durable. Le groupe de travail avait pour objectif de prévoir une contribution pertinente du système à la Conférence, consistant en un document de politique générale sur le thème « L'urbanisation et le développement durable : vers un nouveau programme des Nations Unies pour les villes » (voir CEB/2014/4).

38. L'équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III, composée de coordonnateurs de plusieurs organes et programmes des Nations Unies, coordonnera les préparatifs d'Habitat III dans l'ensemble du système et tirera profit des processus en cours et des cadres existants, en particulier ceux qui concernent le programme de développement pour l'après-2015. La première réunion de l'équipe spéciale s'est déroulée en janvier 2015.

D. Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence Habitat III

39. Les ressources financières destinées aux préparatifs de la Conférence Habitat III proviennent à la fois du budget ordinaire de l'ONU et de sources extrabudgétaires. Les frais liés à l'organisation de la Conférence et de la troisième session du Comité préparatoire seront à la charge des pays hôtes concernés.

40. Au paragraphe 13 de la résolution 67/216, l'Assemblée générale a décidé de créer un fonds d'affectation spéciale pour la Conférence Habitat III. Elle a instamment invité les donateurs internationaux et bilatéraux ainsi que le secteur privé, les institutions financières, les fondations et autres donateurs à appuyer les travaux préparatoires de la Conférence en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale.

41. Le Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence Habitat III est opérationnel et géré conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2013/4) et aux procédures définies dans l'instruction administrative relative aux fonds généraux d'affectation spéciale (ST/AI/284).

42. Par sa résolution 68/248 A, l'Assemblée générale a approuvé le montant de 3 136 700 dollars demandé au titre du processus préparatoire d'Habitat III, à raison de 1 063 000 dollars pour les services de conférence (au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 2 073 700 dollars pour les dépenses non renouvelables (au chapitre 15, Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

43. Comme suite à une déclaration orale faite au moment de l'adoption de la résolution 69/226, les incidences envisagées sur le budget ordinaire ont été inscrites au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

44. À ce jour, Habitat III dispose de ressources reçues et confirmées d'un montant de 5,7 millions de dollars (2,1 millions de dollars provenant du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015, 1,1 million de dollars au titre du budget pour les services de conférence et 2,5 millions de dollars financés par des ressources extrabudgétaires).

45. Conformément au paragraphe 15 de la résolution 24/14 du Conseil d'administration et au paragraphe 12 de la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, les États Membres, les donateurs internationaux et bilatéraux ainsi que le secteur privé, les institutions financières, les fondations et les autres donateurs en mesure de le faire sont encouragés à continuer d'appuyer les travaux préparatoires d'Habitat III menés aux niveaux national, régional et international en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la Conférence et de soutenir la participation des représentants des pays en développement aux prochaines réunions du Comité préparatoire et à la Conférence elle-même, conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 13 de la résolution 67/216. Il est demandé que les contributions volontaires soient versées pour faciliter la participation des partenaires du Programme pour l'habitat et des autres parties prenantes concernées aux réunions du Comité préparatoire.

III. Conclusion

46. Depuis l'adoption de la résolution 24/14 en avril 2013, les préparatifs d'Habitat III ont avancé et des décisions pertinentes ont été prises par l'Assemblée générale pour asseoir un cadre solide pour la réalisation des objectifs de la Conférence.

47. Une feuille de route pour préparer Habitat III a été établie aux niveaux local, national, régional et mondial en termes de connaissances, de politiques, de participation et d'opérations.

48. L'urbanisation est reconnue comme un moteur et comme une source de développement qui a le pouvoir de changer et d'améliorer les conditions de vie. La Conférence Habitat III devrait jouer un rôle important pour faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.